

# Peintre en bâtiment

RNCP36342 · RNCP · Publiée

## L'essentiel

|                         |                                                      |
|-------------------------|------------------------------------------------------|
| Niveau de qualification | Niveau 3                                             |
| Sigle                   | Autre — Autre certification professionnelle de droit |
| Code(s) NSF             | 233s                                                 |
| Formacode(s)            | 22472                                                |
| Code(s) ROME            | F1606                                                |
| Type d'enregistrement   | Enregistrement de droit                              |
| Date d'échéance         | 03/11/2026                                           |

## Certificateur(s)

HAUT COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE EN POLYNESIE FRANCAISE · SIRET : 17987301300017

## Résumé de la certification

### OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le peintre en bâtiment assure la finition intérieure et extérieure des bâtiments neufs ou en rénovation. Ces travaux ont pour finalité de protéger et de décorer les supports. Il réalise les travaux préparatoires et d'apprêts. Il procède ensuite à la mise en peinture, à la pose de revêtements muraux et de revêtements de sol de technicité courante.

Le peintre en bâtiment exerce son activité en plein air ou dans des locaux fermés, sur des chantiers de constructions neuves, mais plus souvent en rénovation ou sur des sites qui peuvent être occupés.

L'activité suppose de nombreux déplacements pour se rendre sur les différents chantiers. Elle nécessite parfois des horaires adaptés pour terminer un ouvrage.

### ACTIVITÉS VISÉES

- Réaliser des travaux de peinture à l'extérieur de bâtiments en qualité de finition B ou C.
- Réaliser des travaux de peinture à l'intérieur de bâtiments en qualité de finition B.
- Réaliser des travaux de revêtements muraux simples, à l'intérieur de bâtiments, en qualité de finition B.
- Réaliser des travaux de pose de revêtements de sols souples de technicité courante.

### COMPÉTENCES ATTESTÉES

1. Réaliser des travaux de peinture à l'extérieur de bâtiments en qualité de finition B ou C.
  - Monter et démonter des échafaudages, fixes de pieds et roulants, et savoir les utiliser
  - Réaliser des travaux de peinture film mince de classe D2 (A0) sur des ouvrages neufs ou à rénover, en qualité de finition C
  - Mettre en œuvre des revêtements épais et semi épais de classe D3 (A1) sur des ouvrages neufs ou à rénover, en qualité de finition C
  - Réaliser des travaux extérieurs de peinture sur des supports bois, thermoplastiques et métalliques, neufs ou à rénover, en qualité de finition B
2. Réaliser des travaux de peinture à l'intérieur de bâtiments en qualité de finition B.
  - Réaliser des travaux de peinture sur des plafonds enduits en plâtre, plaques de plâtre ou dérivés, neufs ou à rénover
  - Réaliser des travaux de peinture sur des cloisons enduites en plâtre, plaques de plâtre ou dérivés, neufs ou rénover
  - Réaliser des travaux de peinture intérieure sur des menuiseries bois, neuves ou à rénover
  - Réaliser des travaux de peinture intérieure sur des supports thermoplastiques et métalliques neufs ou à rénover
3. Réaliser des travaux de revêtements muraux simples, à l'intérieur de bâtiments, en qualité de finition B.

- Réaliser des travaux de préparation et de pose de papier peint standard sur des cloisons enduites en plâtre, plaques de plâtre ou dérivés, neufs ou à rénover
  - Réaliser des travaux de préparation, de pose et de mise en peinture de revêtements muraux structurés à peindre sur des cloisons enduites
4. Réaliser des travaux de pose de revêtements de sols souples de technicité courante.
- Réaliser des travaux de pose de revêtement de sol PVC en dalles sans obstacle de technicité courante
  - Réaliser des travaux de pose de revêtements de sol PVC en lames sans obstacle de technicité courante
  - Réaliser des travaux de pose de revêtements de sol en VER et PVC U2 en lés sans obstacle de technicité courante
  - Réaliser des travaux de pose de revêtements de sol textile en dalles sans obstacle de technicité courante
  - Réaliser des travaux de pose de revêtements de sol textile aiguilleté, velours en lés sans obstacle de technicité courante

## Blocs de compétences

### **RNCP36342BC01 — Réaliser des travaux de peinture à l'extérieur de bâtiments en qualité de finition B ou C.**

#### LISTE DE COMPÉTENCES

- Monter et démonter des échafaudages, fixes de pieds et roulants, et savoir les utiliser
- Réaliser des travaux de peinture film mince de classe D2 (A0) sur des ouvrages neufs ou à rénover, en qualité de finition C
- Mettre en œuvre des revêtements épais et semi-épais de classe D3 (A1) sur des ouvrages neufs ou à rénover, en qualité de finition C
- Réaliser des travaux extérieurs de peinture sur des supports bois, thermoplastiques et métalliques, neufs ou à rénover, en qualité de finition B

#### MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les compétences des candidats par VAE ou issus d'un parcours continu de formation pour l'accès au titre à finalité professionnelle sont évaluées par un jury au vu :

1. D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
2. Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles

Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation

### **RNCP36342BC02 — Réaliser des travaux de peinture à l'intérieur de bâtiments en qualité de finition B.**

#### LISTE DE COMPÉTENCES

- Réaliser des travaux de peinture sur des plafonds enduits en plâtre, plaques de plâtre ou dérivés, neufs ou à rénover
- Réaliser des travaux de peinture sur des cloisons enduites en plâtre, plaques de plâtre ou dérivés, neufs ou rénover
- Réaliser des travaux de peinture intérieure sur des menuiseries bois, neuves ou à rénover
- Réaliser des travaux de peinture intérieure sur des supports thermoplastiques et métalliques neufs ou à rénover

#### MODALITÉS D'ÉVALUATION

Les compétences des candidats par VAE ou issus d'un parcours continu de formation pour l'accès au titre à finalité professionnelle sont évaluées par un jury au vu :

- a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).

- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles

- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation

## **RNCP36342BC03 — Réaliser des travaux de revêtements muraux simples, à l'intérieur de bâtiments, en qualité de finition B.**

### **LISTE DE COMPÉTENCES**

- Réaliser des travaux de préparation et de pose de papier peint standard sur des cloisons enduites en plâtre, plaques de plâtre ou dérivés, neufs ou à rénover
- Réaliser des travaux de préparation, de pose et de mise en peinture de revêtements muraux structurés à peindre sur des cloisons enduites

### **MODALITÉS D'ÉVALUATION**

Les compétences des candidats par VAE ou issus d'un parcours continu de formation pour l'accès au titre à finalité professionnelle sont évaluées par un jury au vu :

- a)  
D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- b)  
Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles
- c)  
Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation

## **RNCP36342BC04 — Réaliser des travaux de pose de revêtements de sols souples de technicité courante**

### **LISTE DE COMPÉTENCES**

- Réaliser des travaux de pose de revêtement de sol PVC en dalles sans obstacle de technicité courante
- Réaliser des travaux de pose de revêtements de sol PVC en lames sans obstacle de technicité courante
- Réaliser des travaux de pose de revêtements de sol en VER et PVC U2 en lés sans obstacle de technicité courante
- Réaliser des travaux de pose de revêtements de sol textile en dalles sans obstacle de technicité courante
- Réaliser des travaux de pose de revêtements de sol textile aiguilleté, velours en lés sans obstacle de technicité courante

### **MODALITÉS D'ÉVALUATION**

Les compétences des candidats par VAE ou issus d'un parcours continu de formation pour l'accès au titre à finalité professionnelle sont évaluées par un jury au vu :

- a)  
D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- b)  
Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles
- c)  
Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation

## **Secteur d'activité et type d'emploi**

### **SECTEURS D'ACTIVITÉS**

Les différents secteurs d'activités concernés sont principalement :

- Entreprises artisanales ;
- Moyennes entreprises du second œuvre intervenant dans le domaine de l'aménagement finition ;
- Entreprises de travail temporaire ;
- Services d'entretien de sociétés et de services publics.

### **TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES**

Les types d'emplois accessibles sont les suivants :

- Ouvrier professionnel peintre en bâtiment.
- Ouvrier d'entretien peintre.
- Applicateur d'étanchéité.

- Monteur en échafaudages.
- Peintre enduiseur.
- Solier moquettiste.

#### RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

- Art.R. 4323-69. - Les échafaudages ne peuvent être montés, démontés ou sensiblement modifiés que sous la direction d'une personne compétente et par des travailleurs qui ont reçu une formation adéquate et spécifique aux opérations envisagées.
- Art.R. 4323-71. - Une protection appropriée contre le risque de chute de hauteur et le risque de chute d'objet est assurée avant l'accès à tout niveau d'un échafaudage lors de son montage, de son démontage ou de sa transformation.
- Art.R. 4544-9. - Les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ne peuvent être effectuées que par des travailleurs habilités.
- Art.R. 4544-10. - Un travailleur est habilité dans les limites des attributions qui lui sont confiées. L'habilitation, délivrée par l'employeur, spécifie la nature des opérations qu'il est autorisé à effectuer.
- Art.R. 4544-11. - Les travailleurs qui effectuent des travaux sous tension sont titulaires d'une habilitation spécifique.
- Art.R. 4412-94 - Aux interventions sur des matériaux, des équipements, des matériels ou des articles susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante.
- Art.R. 4323-58 - Les travaux temporaires en hauteur sont réalisés à partir d'un plan de travail conçu, installé ou équipé de manière à préserver la santé et la sécurité des travailleurs. Le poste de travail est tel qu'il permet l'exécution des travaux dans des conditions ergonomiques.

## Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

|                                            |                                                                                                                                                              |
|--------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Tension de recrutement (DARES 2024)</b> | Très élevée (5/5)<br>Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 4 à 5 sur 5.                                                   |
| <b>Facteurs principaux</b>                 | Intensité d'embauche, Manque de main-d'œuvre disponible, Lien formation-emploi                                                                               |
| <b>Salaire médian (mensuel)</b>            | 2 015 €                                                                                                                                                      |
| <b>Diplôme le plus fréquent</b>            | CAP, BEP ou équivalent en mécanique, électricité, électronique (17 % des actifs en emploi)                                                                   |
| <b>Familles professionnelles (FAP)</b>     | B2X36 — Ouvriers en peinture en bâtiment · tension 4/5 (Élevée)<br>B6X73 — Techniciens et agents de maîtrise de chantiers du BTP · tension 5/5 (Très élevée) |
| <b>Projets de recrutement (BMO 2026)</b>   | 12 123                                                                                                                                                       |
| <b>Jugés difficiles à recruter</b>         | 54 %                                                                                                                                                         |
| <b>Emplois saisonniers</b>                 | 8 %                                                                                                                                                          |
| <b>Familles professionnelles (FAP)</b>     | B2X36 — Ouvriers en peinture en bâtiment<br>B6X73 — Techniciens et agents de maîtrise de chantiers du BTP                                                    |

## Voies d'accès

#### MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

#### PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

Le jury est composé de professionnels du métier concerné par le titre. (2 membres du jury par candidat présenté).

Le jury est composé de professionnels :

- Artisan / Chef d'entreprise « ALLO DECO »
- Peintre-Plaquiste « MIKA RENOV »
- Gérant d'entreprise « FARE BICKY BATIMENT »
- Gérant d'entreprise « OPC TRAVAUX »

ACCESSIBLE EN OUTRE-MER

Polynésie française

## Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

|                                |                                                                                                  |
|--------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Prise en charge usuelle</b> | 6 245 €                                                                                          |
| <b>Selon la branche</b>        | 5 734 € – 7 000 €                                                                                |
| <b>Prise en charge</b>         | <b>Branches concernées</b>                                                                       |
| 6 245 €                        | Valeur par défaut · 210 branches                                                                 |
| 7 000 €                        | CPNE conjointes du bâtiment et des travaux publics                                               |
| 6 000 €                        | CPNEFP de la métallurgie                                                                         |
| 5 734 €                        | CPNEFP de la blanchisserie, laverie, location de linge, nettoyage à sec, pressing et teinturerie |

## Base légale

|                                            |            |
|--------------------------------------------|------------|
| <b>Date d'échéance de l'enregistrement</b> | 03/11/2026 |
|--------------------------------------------|------------|

## Pour plus d'informations

### Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/36342/>